

Genre du véhicule	Marque de fabrication		Type	Fiche d'homologation N°		
Voiture de livraison	F O R D (USA)		+) Econoline 250 - moteur H		CH 3295 03	
Constructeur	FORD MOTOR COMPANY, Dearborn, Michigan (USA)					
Identification	"Econoline 250" et "Body E 2,1" et "CH 3295 03" sur la plaquette du constructeur					
Plaquette constr.	"E2.H.." devant le No du châssis					
N° du châssis	à gauche, dans montant arrières de porte					
Ident. du moteur	à gauche, à l'avant latéralement sur le longeron, derrière la roue avant					
Importateur princ.	" H " à gauche, à l'arrière sur le bloc, devant le carter de l'embrayage					
Véhicule homologué	FORD Motor Company (Switzerland) SA., Kurvenstrasse 35, 8006 Zurich					
	Signes fixes dans code du type			Body E2,1	préfixe E2.H.	
Chassis			Moteur			
Nombre d'essieux	2		Nombre de roues	4		
Direction	mécanique, s.d. avec assistance hydraulique					
Transmission	automatique					
Nombre de vitesses	3		Entrainement	sur roues AR		
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV=disques/AR=exp.interne, avec assistance par dépression, AV= soupape de dosage, AR= limiteur					
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 du frein de service					
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR					
Relentisseur						
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin séparée					
Carosserie			Poids			
Nombre de portes	4		Indic. vit.	km/h		
Ceintures sécurité	**)		Rétroviseur	1/int. + 2/de chaque côté		
Cale	-		Atelage	-		
Antivol	-					
Nombre des places	2	av 2	centre	ar	/	
Dimensions	Int.	ext.				
Longueur	3000	5253	Empattements	3505 /		
Largeur	1780	2026				
Hauteur	1360	2075	Vole	av 1737	ar 1677	
Porte à faux	lat.	Voies				
	av	625	ar			
	ar	900	Braquage	g 15700	d 14600	
Distance volant - vers l'avant du véhicule						
			Bruit		80 dB/A à V/min 3800	
			Silencieux		1 pot 650x250x135 mm \$)	
			Mesure des gaz		ECE-15 *)	
			Déparasitage		OC2 = arrière 8, chiffres 3+4 = D	
			Poids à vide		avant 1170 arrière 1140 total 2310	
			Charge utile		276 910 1186	
			Poids total		1446 2050 3496	
			Garantie fabr.		3496	
			Dimens. pneus		8,75-16,5 8,75-16,5 (variantes	
			Pty / bar		10 / 6,0 10/ 6,0 voir	
			Charge		2190 2190 remarques)	
			pour V max		140 140	
			Garantie poids remorqueable avec frein		3630	
			Garantie poids remorqueable sans frein			
			Garantie poids de l'ensemble		6950	
			Poids remorqueable testé			
			Vitesse maximale selon le constructeur		***) 140 km/h	
			Vitesse maximale testée		140 km/h	

Equipement §)	HCR H4 (E)
Feux de route	HCR H4 (E)
Feux de croisement	A (E) dans HCR
Feux de position	SAE AIRST 74 TK
Feux rouges	SAE AIRST 74 TK
Feux stop	SAE IP 75 NT
Citoyens	av AV + AR ar voir feux rouges
Catadioptrés	av AV + AR ar I (E) §)
Feux de gabarit	av AV + AR ar
Feux complément.	
Eclairage plaque	2/ à gauche sur la porte arrière
Essuie-glace	2/ balais avec/ sans lave-glace
Avertisseurs	MOTORKRAFT TPAR 557 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de livraison		
Marque et type	F O R D (USA) Econoline 250		
Homologation N°	CH 3295 03		
Carrosserie	fourgon avec ou sans fenêtres		
Places	total 2	avant	2
Poids à vide	2310	Carburant	B
Charge utile	1196	CV-impôt	29,35
Poids total	3496	Cylindrée	5763

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- +) Modèles (Body) : E 241 = fourgon sans fenêtres
E 251 = avec fenêtres tout autour
E 261 = avec fenêtres à droite et à l'arrière.
 - *) Mesure des gaz : conforme selon ECE-15, amendement 01; une vignette n'est pas exigée (LFEM No 35 317).
 - **) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis; les ceintures d'origine à 3 points avec rétracteur automatique sont conformes.
 - ***) Vitesse maximale : limiteur électronique du régime, n-max 3800 t/min, correspond à V-max 140 km/h, monté par l'importateur. Prise et vis de protection plombée.
- Protection : montée derrière les sièges avant.

§) Modifications par l'importateur:

- les phares SEALED BEAM d'origine sont remplacés par des HCR H4 (E);
- les feux de position d'origine oranges sont débranchés et remplacés par ceux dans les phares;
- les catadioptrés d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires I (E) sur le pare-chocs;
- l'extrémité de l'échappement doit être conduit jusqu'à l'extrémité arrière de la carrosserie; la sonde pour mesurer les gaz doit pouvoir y être introduite.

A noter dans le permis de circulation:

- la prise et la vis de protection du limiteur électronique du régime doit être plombée (n-max 3800 t/min).

(u) Lieu et date de l'homologation
Bellach, 25.2.76/6.4.76

Homologation fédérale des types de véhicules